



INVITATION RÉUNION D'INFORMATION



« **TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR
SUR LA LSFIN/LEFIN SANS JAMAIS OSER LE DEMANDER** »

Mardi 4 Décembre 2018, 12h00–14h00

Forum Genève, amphithéâtre Galata (rue de Lausanne 11-19)

En 2018, les nouvelles lois sur les Services Financiers et Établissements Financiers (LSFin/LEFin) ont été sources de satisfaction, d'inquiétude ou tout simplement d'interrogation pour les gestionnaires de fortune externes, trustees et négociants en métaux précieux. **À l'occasion de la mise en consultation avant publication des ordonnances de LSFin/LEFin ce mois-ci, l'Association Romande des Intermédiaires Financiers (ARIF) organise une réunion d'information** pour permettre à tous de mieux comprendre les enjeux et les modalités d'application de ces deux lois, et de répondre à toutes vos questions.

Pour cela, l'ARIF réunira un panel d'experts qui apporteront chacun un éclairage complémentaire :

- **Mme NICOLE CURTI**, associée chez Stanhope Capital, membre du Comité de l'ARIF
- **M. JULIEN FROIDEVAUX**, responsable développement commercial chez Piguet Galland et auteur d'une thèse de doctorat « les vertus de l'indépendance dans la gestion de fortune »
- **Me STEPHANIE HODARA**, avocate associée chez Altenburger et membre du Comité de l'ARIF
- **M. FREDERIC KOHLER**, directeur de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire
- **M. DANIEL MARTINEAU**, Executive Chairman of Summit Trust International SA and founding member of the Swiss Association of Trust Companies (SATC)

Et la présence exceptionnelle de **Dr. OLIVER ZIBUNG**, chef suppléant du Secrétariat d'Etat aux Questions Financières Internationales et l'un des principaux concepteurs des ordonnances.

La conférence sera animée par **M. ALEXANDRE CAVE**, responsable pour la Suisse de Citywire.

Une collation sera offerte par l'ARIF à partir de 13h30.

Tarif : gratuit, dans la limite des places disponibles.

INFORMATIONS ET RSVP

AUPRÈS DE MATHIEU MOLLARD (MATHIEU@COMANDWEALTH.CH)

Partenaire média : **CITYWIRE**



S'appuyant sur près de 20 ans d'accompagnement et de surveillance des intermédiaires financiers suisses, l'ARIF vient de créer **L'ORGANISME DE SURVEILLANCE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES (OSIF)** afin de répondre aux exigences LSFin/LEFin. L'OSIF présentera sa demande d'agrément en tant qu'Organisme de Surveillance auprès de la FINMA dès l'entrée en vigueur des lois, le 1er janvier 2020.

Fidèle à ce qui fait la force et la réputation de l'ARIF, l'OSIF favorisera la relation personnalisée et l'engagement vis-à-vis de ses membres, tout en assurant la rigueur et le professionnalisme nécessaires à un Organisme de Surveillance.

Le Groupe de Travail constitué au sein de l'ARIF informera et accompagnera les membres de l'ARIF durant la période transitoire jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi et l'obtention de leur agrément FINMA.